



Le Livret A ne finance pas l'économie? Trois placements utiles... et plus rentables



gradyrese / Getty Images

Si le confinement vous pousse à limiter vos dépenses, dévolues à cette période de l'année aux vacances ou aux loisirs, vous pouvez utiliser cette épargne forcée pour investir et financer l'économie réelle. Les solutions qui s'offrent à vous sont nombreuses.

Comme de nombreux Français, vous avez peut-être déposé massivement votre épargne sur **votre Livret A** en mars 2020. Selon le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, ce sont pas moins de 3,8 milliards d'euros qui ont été placés sur les Livrets A et les **Livrets de développement durable et solidaire (LDDS)** sur le mois écoulé. Devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, le locataire de Bercy s'est ému, mercredi 15 avril, d'un afflux sur ces produits : "Ce n'est pas d'épargne dont nous avons besoin aujourd'hui pour notre économie, mais d'investissement", a-t-il martelé, pointant le "risque de voir le taux d'épargne augmenter face aux incertitudes, au détriment du financement de notre économie". Car c'est bien de financements dont l'économie, les entreprises plus précisément, ont grand besoin alors que l'activité est à l'arrêt pour nombre d'entre elles. Certes, le Livret A permet notamment de financer le logement social, mais la priorité est bel et bien ailleurs en ces temps de crise.

Placer l'équivalent de trois ou quatre salaires sur son Livret A ou son LDDS, dont les taux ont atteint un plancher de 0,5% depuis le 1er février 2020, semble tout à fait pertinent. Cette épargne dite de précaution est liquide et peut donc être mobilisée à tout moment, notamment pour un achat occasionnel ou pour faire face à un coup dur. Mais, pour participer activement au financement de l'économie, il faut opter pour des placements de moyen ou long terme, qui permettent de financer les entreprises dont la survie est actuellement en jeu. Pour ce faire, vous devez mobiliser votre épargne sur plusieurs mois, années, voire décennies et assumer une part de risque inhérente à la vie d'une entreprise. Des placements plus risqués et contraignants, mais plus utiles et surtout potentiellement bien plus rémunérateurs.

Investir en entreprise via les actions ou les fonds

Si avant la crise financière de 2008, la France comptait environ 7 millions d'actionnaires, l'effectif des petits porteurs s'est depuis largement tari, pour atteindre péniblement les 4 millions de détenteurs de titres



[Visualiser l'article](#)

d'entreprises. La chute du cours du CAC 40 entre le 1er janvier et le 16 avril 2020, d'environ 27%, n'est évidemment pas de nature à rassurer les épargnants qui hésitent à franchir le pas. Ce serait oublier que les actions figurent parmi les placements les plus rentables... sur le long terme. Selon l'Institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF), à fin 2018, elles avaient en moyenne et chaque année rapporté 9,1% sur 10 ans et 6,5% sur 15 ans, des performances qui s'envolent à 8,3% sur 30 ans et 13,7% sur 40 ans.

Dans l'optique de financer l'économie et aller chercher du rendement, l'investissement en actions est la première solution à activer. Mais il ne s'agit pas de s'improviser spécialiste du jour au lendemain, confie Guillaume Eyssette, directeur associé du **cabinet de conseil en gestion de patrimoine Géfinéo**. "Il faut identifier les entreprises en bonne santé avant la crise du Covid-19 et dont l'activité a chuté pendant le confinement. Si ces entreprises sont saines, elles passeront le cap", prédit le conseiller en gestion de patrimoine (CGP). Une sélection bien compliquée pour un épargnant qui ne suit pas au quotidien les marchés financiers. Si vous n'avez pas assez de temps ou de connaissances, passez la main. "La plupart des épargnants peuvent s'adresser à leur interlocuteur habituel, comme leur banque, leur courtier en assurance ou leur conseil en gestion de patrimoine", conseille Guillaume Eyssette.

Investir en actions, oui, mais comment procéder ? Vous pouvez acheter directement des titres d'entreprises en Bourse ou à travers des fonds composés de parts de diverses entreprises cotées. Pour les novices, l'aide d'un professionnel est indispensable. Vos actions ainsi acquises sont ensuite logées dans **un compte-titres ordinaire** ou dans **un plan épargne en actions (PEA)**. "Cinq années après l'ouverture du PEA, les plus-values sont exonérées d'impôt sur le revenu", met en avant Guillaume Eyssette. Pour financer au mieux l'économie dans l'Hexagone, investir dans les entreprises françaises, qui sont éligibles au PEA, semble tout à fait indiqué.

L'investissement en actions ne se limite pas aux entreprises cotées. "Si vous connaissez un chef d'entreprise qui cherche à lever des fonds actuellement, pourquoi ne pas participer à l'opération", expose Guillaume Eyssette. Pour le non coté, également appelé "Private Equity", la logique est identique... à quelques nuances près. "En Bourse, on peut acheter ou vendre très facilement. En non coté, on n'a pas forcément la possibilité de revendre tout de suite", avertit le conseil en gestion de patrimoine. Ce manque de liquidité, s'il est préjudiciable pour un spéculateur, ne l'est pas forcément pour un investisseur de long terme.

En coté ou non coté, votre apport sous forme d'achat d'actions se traduit directement par un afflux de liquidités pour les entreprises, qui peuvent ainsi faire face à leurs problèmes de trésorerie, continuer de créer de l'emploi, ou le préserver, payer des charges et bien évidemment créer des produits et services utiles à la société.

A noter : en souscrivant des **unités de compte (UC)** dans le cadre de **votre contrat d'assurance vie** ou d'un plan épargne retraite (PER), **Madelin ou encore Perp**, vous pouvez financer indirectement les entreprises françaises. Certaines UC actions sont en effet en partie composées de titres d'entreprises hexagonales.



>> A lire aussi - Assurance vie 2019 : les taux des fonds euros des 600 contrats du marché

Prêter aux entreprises avec le crowdfunding

Très en vogue au milieu des années 2010, **le crowdfunding, littéralement le financement par la foule**, semble rarement avoir été aussi utile qu'aujourd'hui. Le principe de ce mode de financement est simple : un épargnant prête à une entreprise (crowdlending) et perçoit des intérêts en contrepartie ou, y investit (crowdequity) et devient actionnaire de la structure, généralement une jeune entreprise qui procède à une levée de fonds pour développer son activité.

Pour les investisseurs en capital (actions), ce placement s'apparente donc à de l'investissement dans le non coté. Pour les prêteurs, si le moyen et le résultat diffèrent, l'objectif est le même : soutenir l'activité de l'entreprise. **La plateforme WeShareBonds** fait partie de ces plateformes et illustre bien le mécanisme. Ce site permet de prêter en souscrivant une obligation de l'entreprise. Celle-ci est donc financée, tandis que le détenteur du titre de créance perçoit mensuellement un coupon, assimilable à des intérêts, compris entre 2% et 8% (taux annuel). "Les taux des coupons atteignent 6% en moyenne", explique Yoann Coumes-Gauchet, le directeur général opérationnel et fondateur de la plateforme. La durée des projets financés varie entre trois et quatre ans, le temps pour l'entreprise d'utiliser efficacement les fonds : "Il peut s'agir de besoins de recrutements à combler, de créations de filiales dans un autre pays, les besoins sont multiples", avance Yoann Coumes-Gauchet. WeShareBonds, qui procède à une étude poussée des entreprises sélectionnées (scoring, analyse, présentation du dossier à un comité indépendant composé de banquiers, directeurs financiers de PME...), revendique plus de 60 projets financés depuis juin 2016, dont près d'un tiers déjà intégralement remboursés. Le risque n'est bien évidemment pas absent. Le taux de défaut (non remboursement des intérêts et du capital) est limité à 0,7%, mais le fondateur de la plateforme se montre prudent : "Il faut tabler sur un projet en défaut sur 17", prévient-il. Suivant cette hypothèse, un épargnant qui a investi dans plusieurs entreprises percevrait selon WeShareBonds un taux d'intérêt brut de 4,5%. Pour rassurer les "investisseurs", il est utile de savoir que les actionnaires (notamment la Banque Postale) et le management de WeShareBonds investissent, par l'intermédiaire d'un fonds dédié, 60% du montant de chaque projet.

Conscient de la nécessité du moment pour de nombreuses entreprises de trouver des modes de financement à court, voire très court, terme, la plateforme a lancé en début d'année une solution qui permet d'emprunter sur des durées de 3, 6 et 9 mois. "L'idée est de financer des entreprises peu risquées qui font face à un besoin de trésorerie et de leur accorder le cas échéant un financement en 72 heures", résume Yoann Coumes-Gauchet. Le premier projet financé à très court terme (3 mois) en janvier, qui vient d'être remboursé, a permis aux prêteurs de percevoir un taux d'intérêt annualisé de 3,2%. Autre exemple : une entreprise espagnole labellisée "Entreprise d'intérêt national", produisant des tubes respiratoires, des contenants de gel désinfectant et des flacons de sirop contre la toux pour faire face à l'épidémie, a été financée il y a quelques jours sur une durée de 36 mois à un taux de 5%. Et si le rendement est important, l'aspect humain du projet l'est encore plus pour les prêteurs, comme l'explique le dirigeant de WeShareBonds. "Nous avons fait voter nos membres et une large majorité, de 97%, a décidé de décaler de trois mois les prochaines mensualités. L'idée, c'est d'aider les entreprises car nous avons tout intérêt à ce qu'elles remboursent les prêteurs", glisse-t-il. Même technique et même résultat pour une autre plateforme de crowdlending, October (anciennement Lendix), qui a gelé pour trois mois les remboursements après consultation des prêteurs.



[Visualiser l'article](#)

A noter : le crowdfunding immobilier reprend les codes du financement d'entreprises. Le prêteur finance par l'intermédiaire d'une plateforme des opérations de promotion immobilière ou de marchands de biens. A la clé, **un rendement moyen de 9,2% en 2019** .

Financer l'emploi et l'activité avec les SCPI

Contribuer à l'activité économique tout en retirant des rendements substantiels de son épargne est-il possible autrement qu'en finançant des entreprises ? La réponse est en partie apportée par **les SCPI, les sociétés civiles de placement immobilier** . En souscrivant des parts de SCPI, vous financez des sociétés qui achètent et gèrent un parc immobilier, en y logeant en très grande partie des locataires qui ne sont autres que des entreprises. Un investissement qui s'entend sur 10 ans au moins, le temps d'éponger **les frais de souscription, très élevés** (souvent 10% environ du prix d'acquisition).

En contrepartie, vous percevez un rendement sous forme de dividendes, qui correspond aux loyers reçus par la SCPI. En 2019, **le rendement moyen brut de fiscalité s'est établi à 4,40%** , une rémunération qui s'affichera en baisse en 2020. En effet, les paiements des loyers de certaines entreprises en difficulté, comme les petits commerces, les acteurs de la restauration et les acteurs indépendants de l'hôtellerie, vont en partie être reportés. Mais l'essentiel est ailleurs, comme le détaille Jonathan Dhiver, fondateur de **la plateforme Meilleurescpi** : "Les SCPI, ce sont 35.000 entreprises locataires et 400.000 salariés hébergés." Autant d'emplois qu'il faut bien abriter, et dans des conditions décentes. "Avant tout, les SCPI logent des entreprises qui créent de l'emploi", abonde Gabriela Kockova, manager à **La Centrale des SCPI** . De plus, comme l'illustre Jonathan Dhiver, "les SCPI dépensent plus d'un milliard d'euros de charges par an à travers le paiement d'ascensoristes, d'ouvriers qui installent la climatisation, d'entreprise qui réalisent des travaux de petit entretien". La SCPI, par la gestion de son parc locatif, entretient donc tout un tissu local d'entrepreneurs. A cela s'ajoutent les travaux de restructuration d'immeubles, que ce soit sur les bâtiments existants, mais aussi sur ceux acquis en Vefa (vente en l'état futur d'achèvement) et donc en cours de construction.

Côté associé, les dividendes perçus (mensuels ou trimestriels selon les SCPI) peuvent être réinvestis dans l'économie. Un constat qui a poussé Meilleurescpi à développer "**J'aime mes locataires**" , un service qui se présente sous la forme d'une carte où sont indiqués tous les locataires de SCPI. L'associé peut ainsi décider d'avoir recours aux services de ce professionnel et choisir un petit commerce locataire de SCPI pour y faire ses courses par exemple. "Nous voulons mettre les locataires de SCPI en avant pour pousser les épargnants à aller chez eux", confirme Jonathan Dhiver.

La logique de la SCPI ne se limite pas à loger des entreprises, quelle que soit leur utilité (hôtels, commerces, Ehpad, crèche, entrepôts de stockage, bureaux...). Certaines sociétés se spécialisent ainsi sur des problématiques actuelles, comme Perial et sa SCPI PFO2, qui "forme ses locataires aux meilleures manières de réduire leurs consommations d'énergie", explique Gabriela Kockova. Même utilité pour la planète avec la SCPI Kyaneos Pierre, gérée par Kyaneos AM, et dont le parc immobilier émet près de quatre fois moins de CO2 que la moyenne du marché. Ces deux SCPI bénéficieront sans aucun doute du prochain label ISR (investissement socialement responsable) qui pourrait être lancé d'ici la fin du mois d'avril.

www.capital.fr
Pays : France
Dynamisme : 42



[Visualiser l'article](#)

A noter : les loyers (ou dividendes) ne sont pas les seules sources de revenus de l'associé, qui peut bénéficier **à la revente de ses parts** de la revalorisation de leur prix et donc d'une plus-value.